



SUVA (R) 134a Refrigerant

Version 2.1

Date de révision 27.04.2004

Réf. 130000000349

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit : SUVA (R) 134a Refrigerant

Types : ASHRAE Refrigerant number designation: R-134a

Utilisation de la substance/de la préparation : réfrigérant

Société : DuPont de Nemours (Nederland) B.V.
Dordrecht Works
Baanhoekweg 22
3313 LA Dordrecht

Téléphone : +31786301720
Téléfax : +31786301192

Téléphone en cas d'urgence : +33-(0)-3-2827.3700

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Classification	Concentration [%]
1,1,1,2-Tetrafluoroéthane (R134a)	811-97-2	212-377-0		100

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

L'évaporation rapide du liquide peut causer des gelures.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur en oxygène.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.

Contact avec la peau : Laver à l'eau chaude. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin.

Avis aux médecins

Traitement : Ne pas donner d'adrénaline ou de médicaments similaires.



SUVA (R) 134a Refrigerant

Version 2.1

Date de révision 27.04.2004

Réf. 130000000349

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : élévation de pression

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ventiler la zone. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

Méthodes de nettoyage : S'évapore.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Equipement de protection individuel, voir section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver dans le conteneur original.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Classe de stockage (Allemagne) : 2A : Gaz comprimé, sous pression ou liquéfié

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique



SUVA (R) 134a Refrigerant

Version 2.1

Date de révision 27.04.2004

Réf. 13000000349

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Equipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur en oxygène.
- Protection des mains : gants anti-chaueur
- Protection des yeux : lunettes de sécurité
- Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Forme : gaz liquéfié,
- Couleur : aucun(e),
- Odeur : d'éther,
- Point/intervalle de fusion : -101 - 103 °C à 1 013 hPa
- Point/intervalle d'ébullition : -26,5 °C à 1 013 hPa
- Point d'éclair : n'a pas de point d'éclair
- Température d'inflammabilité : > 750 °C
- Limite d'explosivité, supérieure : , non applicable
- Pression de vapeur : 6 661 hPa à 25 °C
- Pression de vapeur : 13 190 hPa à 50 °C
- Densité : 1,21 g/cm³ à 25 °C, (comme liquide)
- Densité : 0,0042 g/cm³ à 25 °C (1 013 hPa)
- Densité : 0,0053 g/cm³ à -26,1 °C (1 013 hPa)
- Solubilité dans l'eau : 1,5 g/l à 25 °C à 1 013 hPa

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Conditions à éviter : Le produit n'est pas inflammable dans l'air, a température et pression ambiante. Mis sous pression d'air ou d'oxygène, le mélange peut devenir inflammable. Certains mélanges de HCFCs ou HFCs avec du chlore peuvent devenir inflammable ou réactif sous certaines conditions.



SUVA (R) 134a Refrigerant

Version 2.1

Date de révision 27.04.2004

Réf. 130000000349

Produits de décomposition dangereux : halogénures d'hydrogène, dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, hydrocarbures fluorés, halogénures de carbonyle,

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par inhalation

• 1,1,1,2-Tetrafluoroéthane (R134a) : CL50/4 h/rat : > 2 085 mg/l

LCA/4 h/rat : 2 381 mg/l

Expérience chez l'homme : Les expositions excessives peuvent affecter la santé humaine, comme suit:

Inhalation
insuffisance respiratoire grave, narcose, Activité cardiaque irrégulière

Information supplémentaire : Cardiac sensitisation threshold limit : 312 975 mg/m³
Anaesthetic effects threshold limit : 834 600 mg/m³

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Effet de serre potentiel (CO₂ = 1) : 1 300

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit : Peut être utilisé après reconditionnement. Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Emballages contaminés : Les bouteilles de gaz pressurisé vides sont à retourner au fournisseur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Classe: 2
Code de classement: 2A
No. HI: 20
No ONU: 3159
No. Etiquetage: 2.2
Désignation officielle de transport: TÉTRAFLUORO-1,1,1,2 ÉTHANE

IATA_C

Classe: 2.2
No ONU: 3159
No. Etiquetage: 2.2
Désignation officielle de transport: Réfrigérant gas R 134a



SUVA (R) 134a Refrigerant

Version 2.1

Date de révision 27.04.2004

Réf. 130000000349

IMDG

Classe:	2.2
No ONU:	3159
No. Etiquetage:	2.2
Désignation officielle de transport:	1,1,1,2-TETRAFLUOROETHANE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage selon la Directive-CEE

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Consulter les informations de sécurité de DuPont avant utilisation., Pour de plus amples renseignements veuillez contacter le bureau le plus proche de DuPont ou de son distributeur officiel., (R) Marque déposée de DuPont

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.